

# **Environnement et développement durable en Méditerranée**

**Dix années de coopération: 1995-2005**



*Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses  
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.*

Un numéro unique gratuit (\*):

**00 800 6 7 8 9 10 11**

(\*). Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800  
ou peuvent facturer ces appels.

Crédits photographiques

Alessandro Candeloro — RMSU, p. 5, 6, 7, 13 et 16  
Commission européenne — DG Relations extérieures, p. 1;  
Centre commun de recherche, p. 1 et 3;  
Office «Infrastructures et logistique», p. 5, 6, 10, 11 et 18  
Agence européenne pour l'environnement, p. 14

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet  
via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005

ISBN 92-894-9572-3

© Communautés européennes, 2005

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

*Printed in Belgium*



Printed on recycled paper that has been awarded the EU eco-label for graphic paper  
(<http://europa.eu.int/ecolabel>)

## Table des matières

<b>1. Avant-propos</b>	<b>5</b>
2005: célébration de l'Année de la Méditerranée	5
<b>2. La coopération de l'Union européenne en Méditerranée</b>	<b>6</b>
<b>3. La coopération environnementale dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen — 1995-2005</b>	<b>9</b>
Les défis de l'environnement en Méditerranée	9
La coopération régionale	10
Exemple de réussite du SMAP (1)	12
Exemple de réussite du SMAP (2)	13
La coopération bilatérale	14
<b>4. La politique européenne de voisinage — Définition des objectifs environnementaux</b>	<b>16</b>
<b>5. La convention de Barcelone</b>	<b>17</b>
<b>6. Une coopération environnementale renforcée</b>	<b>21</b>
Les objectifs clés pour l'avenir	22
Les défis liés à la concrétisation de ces objectifs	22
<b>Coordonnées</b>	<b>23</b>
<b>Délégations de la Commission européenne en Méditerranée</b>	<b>24</b>



## 1. Avant-propos



### 2005: célébration de l'Année de la Méditerranée

L'Union européenne (UE) a déclaré 2005 «Année de la Méditerranée» afin de commémorer le dixième anniversaire du partenariat euro-méditerranéen. En dix années, l'UE a renforcé ses liens avec ses partenaires du pourtour

méditerranéen dans tous les domaines, du politique au technique. Cette année importante nous donne l'occasion de mesurer le chemin parcouru et de dresser le bilan des nombreuses initiatives qui ont été prises en matière d'environnement. Le moment est venu de célébrer nos réalisations et de regarder vers l'avenir pour voir comment nous pourrions développer et renforcer au mieux notre coopération environnementale.

Les pays du bassin méditerranéen ont toujours été unis par la mer, en une communauté de destin façonnée par les particularités environnementales uniques de cette mer et de ses abords. Au milieu des années 70, les habitants de ces pays ont cherché à préserver cet environnement précieux en adhérant à la convention de Barcelone et en instaurant le plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Depuis lors, la convention de Barcelone est devenue un instrument clé de la promotion du développement durable dans la région méditerranéenne. La stratégie méditerranéenne de développement durable, qui a fait l'objet d'un accord récent, poursuit ce travail. Cette année, nous célébrons également le trentième anniversaire du plan d'action pour la Méditerranée et saluons ses réalisations.

Simultanément, la région prend toujours plus conscience de l'importance de son environnement: beaucoup d'autres initiatives environnementales ont été lancées dans les pays méditerranéens. Dans le cadre du programme d'assistance bilatérale et régionale de MEDA, le programme d'aide financière à la Méditerranée, l'UE a pu financer directement un large éventail de projets environnementaux, ainsi que subventionner des prêts de la BEI pour d'importantes infrastructures environnementales. Parallèlement, l'Union a coopéré avec ses pays partenaires dans le cadre de nombreux autres forums, notamment le programme

d'actions prioritaires à court et à moyen terme pour l'environnement, les activités de l'Agence européenne pour l'environnement, le programme LIFE-Pays tiers et le programme d'assistance technique en faveur des pays méditerranéens, en partenariat avec la Banque mondiale et d'autres donateurs.

Dans le cadre de sa politique européenne de voisinage (PEV), l'Union va intensifier sa présence dans la région dans tous les secteurs. Avec plusieurs de nos pays partenaires, nous avons déjà élaboré des plans d'action et défini les domaines spécifiques dans lesquels nous entendons progresser. En ce qui concerne l'environnement, ces plans d'action prévoient une coopération dans les domaines de la gestion de l'environnement et du renforcement des structures administratives environnementales, par l'amélioration de la législation environnementale et de son application, et par le développement de la coopération environnementale mondiale et régionale. Ces plans soulignent également le fait que les principes du développement durable devraient être pris en considération pour le développement de la coopération dans d'autres secteurs.

Ces plans d'action permettront d'établir la feuille de route d'une coopération bilatérale. Au même moment, la Commission européenne a proposé aux pays du partenariat euro-méditerranéen de lancer une nouvelle initiative ambitieuse, à l'occasion du sommet imminent de Barcelone en novembre prochain, visant à dépolluer la Méditerranée d'ici à 2020.

Pour satisfaire à l'ambition d'un tel objectif, nous devons nous appuyer sur les nombreuses initiatives environnementales en vigueur en Méditerranée et trouver les moyens de répondre aux nombreux défis importants qui se présentent à nous. Au cours de cette Année de la Méditerranée, j'espère que nous trouverons un terrain d'entente quant à la meilleure façon de travailler ensemble à l'avenir pour garantir une gestion adéquate de l'environnement dans la région méditerranéenne et pour promouvoir le développement durable des habitants vivant sur son pourtour.

#### **Stavros Dimas**

Membre de la Commission européenne chargé de l'environnement

## 2. La coopération de l'Union européenne en Méditerranée

Le **partenariat euro-méditerranéen** (PEM) a été institué par la **déclaration de Barcelone** le 28 novembre 1995. Il s'agissait à l'origine d'une initiative conjointe de 27 partenaires (15 États membres de l'UE et 12 pays tiers méditerranéens). Ce partenariat est passé à présent à 35 pays à la suite de l'élargissement de l'Union <sup>(1)</sup>. Le PEM constitue une première tentative sérieuse pour créer des liens durables et solides entre les pays situés sur le pourtour méditerranéen.

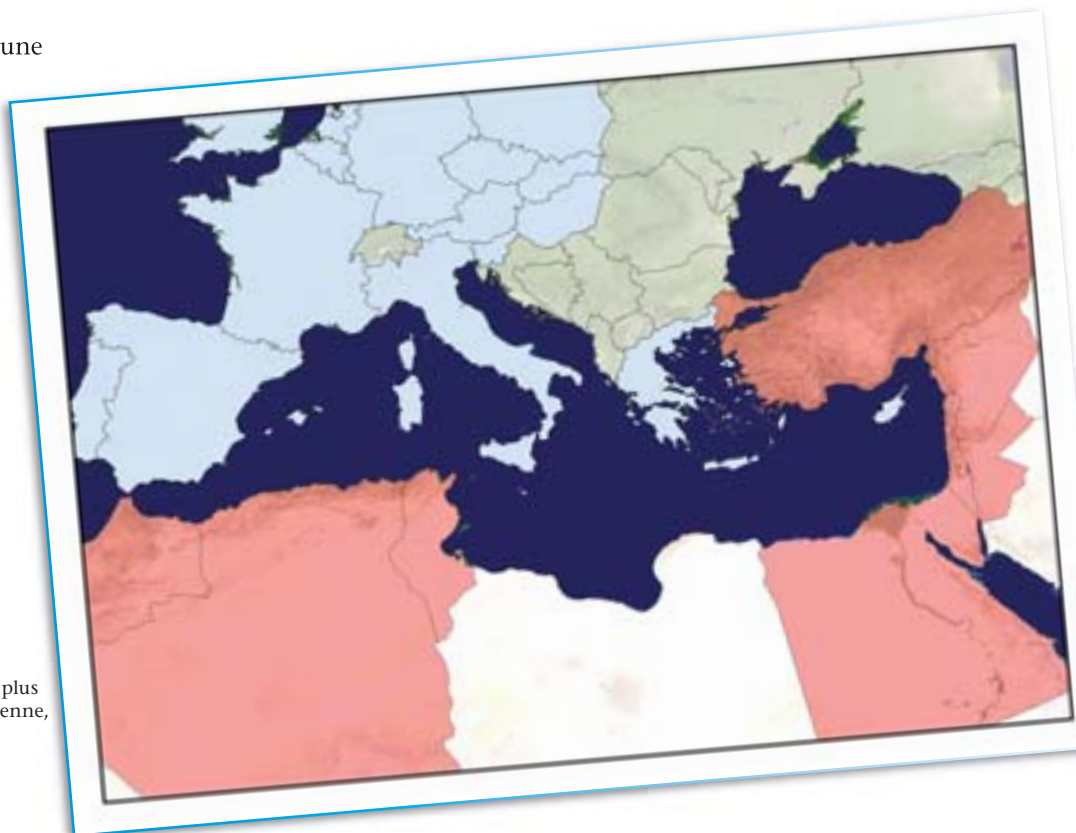
La déclaration de Barcelone comprend *trois chapitres*:

- **la promotion de la paix et de la stabilité**, qui inclut la défense de la démocratie et le respect des droits de l'homme;
- **la coopération économique**, qui implique l'instauration progressive d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne. **L'environnement** est l'une des priorités de la coopération économique;
- **la coopération sociale et culturelle**, qui englobe la santé, la société civile et la «Jeunesse».

Le partenariat a apporté une contribution positive aux efforts de modernisation des pays du sud et de l'est de la Méditerranée, et les indices du développement humain se sont améliorés. Dans ces pays, le PEM a eu un impact positif sur le développement économique du sud et il a favorisé les échanges à l'intérieur de la société civile, contribuant même au développement de valeurs partagées

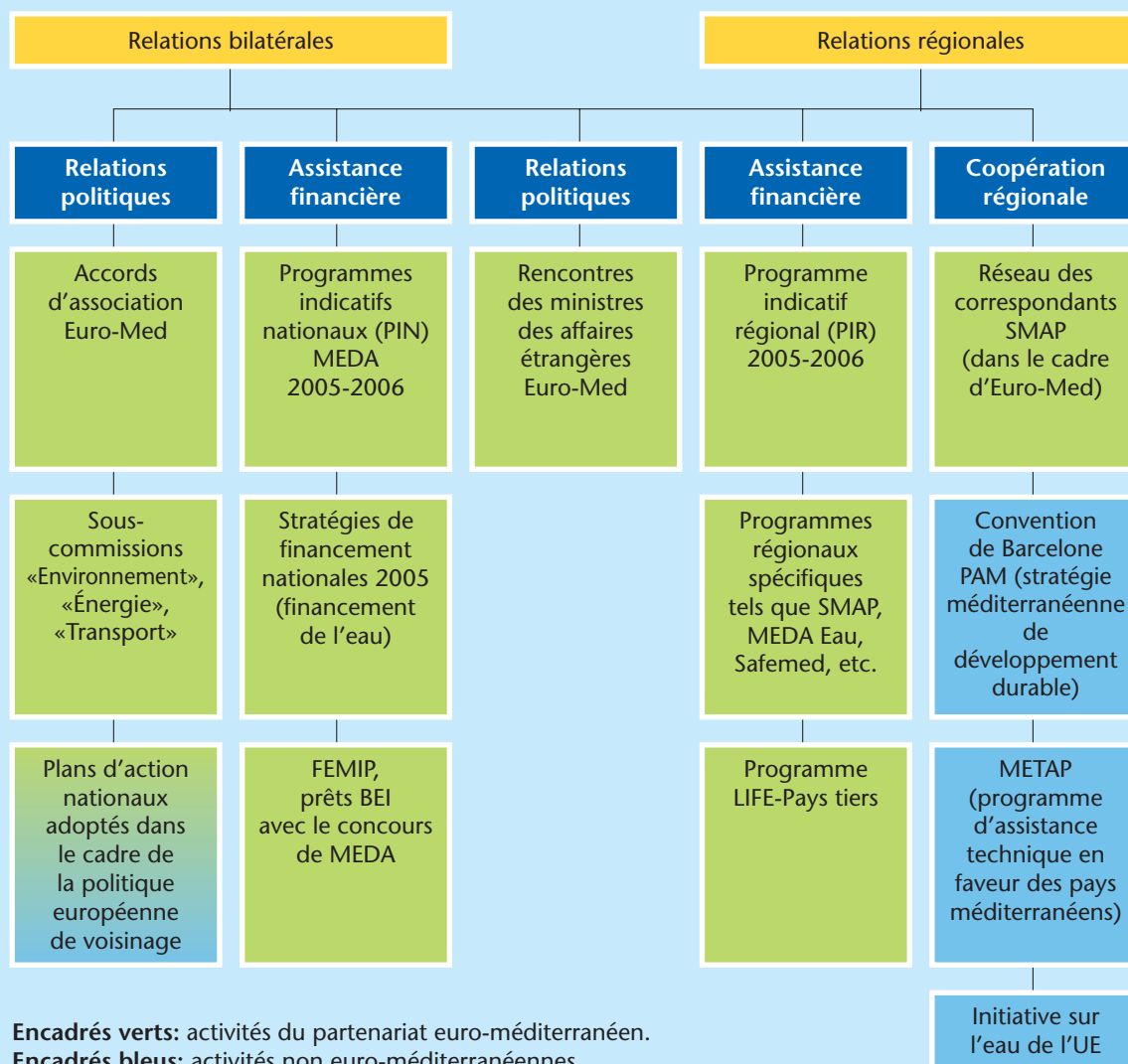
et au sentiment d'une destinée commune. Il est indéniable que la convergence entre les priorités du nord et du sud et autour des principes du partenariat est plus grande qu'elle ne l'était en 1995. Néanmoins, le chômage, l'exclusion sociale et l'analphabétisme continuent de représenter d'immenses défis pour nombre de pays méditerranéens.

Au cours de ses dix premières années d'existence, le PEM a fourni, via le programme MEDA, plus de 8 milliards d'euros de subventions en faveur de la coopération en matière d'amélioration des infrastructures, de réformes administratives, de préparation aux investissements, etc. De plus, la **Banque européenne d'investissement** (BEI) a accordé à la région des prêts d'un montant de 6,1 milliards d'euros entre 1996 et 2001 (dont 2,3 milliards pour la période 1995-1999) et a été chargée d'octroyer 6,52 autres milliards d'euros couverts par le Fonds de garantie communautaire pour la période 2000-2007. En outre, la BEI a débloqué 1 milliard d'euros supplémentaire au titre de la Facilité de partenariat méditerranéen, à ses propres risques, pour de vastes projets interrégionaux en matière de transport, d'énergie et d'environnement.



<sup>(1)</sup> L'Union européenne des 25 plus l'Algérie, l'Autorité palestinienne, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie.

## La coopération environnementale en cours en Méditerranée



**Encadrés verts:** activités du partenariat euro-méditerranéen.

**Encadrés bleus:** activités non euro-méditerranéennes.

Dans le contexte général du PEM, des **accords d'association euro-méditerranéens** ont été négociés en vue de gérer les relations bilatérales entre l'UE et chacun des pays partenaires. Pour la plupart, ces accords étendus sont désormais en vigueur. Chacun d'eux couvre un large éventail d'aspects, tels que le dialogue politique, le respect des droits de l'homme et de la démocratie, l'instauration d'un libre-échange compatible avec l'OMC, la coopération économique (environnement compris), la coopération concernant les affaires sociales et la coopération culturelle. Chacun de ces accords prévoit un ensemble de rencontres en vue d'établir des contacts et un dialogue structurés entre l'UE et le pays partenaire.



La **politique de voisinage** de l'Union européenne a emboîté le pas à l'élargissement de l'UE pour renforcer le partenariat euro-méditerranéen et se concentrer davantage sur les relations bilatérales avec les pays partenaires méditerranéens via la mise en œuvre de **plans d'action nationaux**.

La coopération environnementale est un élément constitutif des relations nouées dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et de la politique européenne de voisinage. Outre les initiatives environnementales spécifiques, le PEM et la PEV reconnaissent la nécessité d'une intégration adéquate de considérations relevant de l'environnement dans d'autres secteurs et la promotion d'un développement durable comme le meilleur garant de la prospérité et de la sécurité à long terme.

L'Union européenne coopère également avec ses voisins méditerranéens dans le cadre de plusieurs structures et initiatives multilatérales. Dans le domaine de l'environnement, la principale structure de ce type réside dans la **convention de Barcelone** pour la protection du milieu marin et de la zone côtière méditerranéenne. Une importante coopération environnementale se développe aussi dans le cadre du **programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen** (METAP) et de nombreux réseaux de la société civile qui encouragent la coopération entre les organisations non gouvernementales (ONG). Nombre de ces structures réunissent non seulement les partenaires de l'UE dans le PEM et la politique de voisinage, mais aussi la Turquie et les pays du sud-est de l'Europe avec lesquels l'Union a conclu des accords de coopération bilatéraux séparés.

#### Encadré 2.1.

#### Étude d'incidence sur le développement durable relative à la zone euro-méditerranéenne de libre-échange (EMFTA) de 2010



Un outil d'analyse en vue d'une rationalisation des principes du développement durable dans le cadre de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange (EMFTA)

#### Résultats escomptés d'ici à 2006

- Une *étude* détaillée des effets de l'EMFTA sur les secteurs économiques clés des pays euro-méditerranéens.
- Des *propositions* pour un mécanisme de suivi participatif en vue d'aider les parties prenantes et les partenaires euro-méditerranéens à développer le développement durable dans l'évolution future de l'EMFTA.
- Des *recommandations* pour une plus grande intégration du développement durable dans les négociations commerciales en cours et pour l'orientation des politiques au sein du partenariat Euro-Med.

### 3. La coopération environnementale dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen — 1995-2005

#### Les défis de l'environnement en Méditerranée

À en juger par les stratégies méditerranéennes de développement durable et le texte du rapport <sup>(1)</sup> du Plan bleu «Environnement et développement», on peut conclure que, même si beaucoup d'efforts ont été consacrés à la protection environnementale de la région méditerranéenne par les autorités locales, régionales et nationales, les organisations internationales et les institutions de financement, nombre de problèmes liés à l'environnement continuent de tourmenter la Méditerranée. Au cours des décennies écoulées, la dégradation de l'environnement s'est accélérée. Des terres cultivables précieuses se perdent du fait de l'urbanisation et de la salinisation. Plus de 80 % de zones arides et sèches sont touchées par la désertification. Les ressources en eau, rares et surexploitées, sont menacées par leur réduction ou leur dégradation. Les conditions de vie et de santé dans les villes se détériorent à cause des encombrements de la circulation, du bruit, de la mauvaise qualité de l'air et d'une production de déchets en croissance rapide. Les zones côtières et la mer sont touchées par la pollution, et le littoral est construit et/ou érodé, tandis que les ressources de pêche s'épuisent. Les paysages exceptionnels et la biodiversité de cette région pâtissent de cette surexploitation.

<sup>(1)</sup> Centre d'activités régionales du Plan bleu de l'UNEP/PAM.

Bien qu'il soit difficile et hasardeux de les chiffrer avec précision, les coûts de la dégradation de l'environnement sont manifestement très importants. De plus, la région est de plus en plus exposée aux inondations, glissements de terrain, tremblements de terre, tsunamis, sécheresses, incendies et autres déséquilibres écologiques qui ont un impact direct et immédiat sur les moyens d'existence et le bien-être d'une large proportion de la population.

L'augmentation potentielle des pressions qui pèseront sur l'environnement dans les régions côtières au cours des vingt prochaines années est considérable, notamment dans les secteurs du tourisme, du transport — dont il est prévu qu'il fera plus que doubler en volume — de l'expansion des zones bâties, etc. La progression continue d'une production incontrôlée et de modèles de consommation peu durables risque d'accroître de façon dramatique les coûts de la dégradation de l'environnement.

Dans ce contexte de problèmes environnementaux considérables, le partenariat euro-méditerranéen fonctionne sur deux modes complémentaires de coopération: l'un régional et l'autre bilatéral. Chacun de ces modes inclut une composante environnementale.

#### Encadré 3.1.

#### Le programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP)



Ce partenariat entre la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement, la Finlande et la Suisse favorise des approches synergétiques des activités de leurs partenaires dans la région en matière d'environnement et de développement durable. Sous l'égide de la Banque mondiale, le programme est passé par quatre phases d'opération depuis qu'il a débuté, en 1991. Il a servi

de cadre à plusieurs projets régionaux importants comprenant la mise en œuvre des principes d'évaluation de l'impact environnemental, le coût de la dégradation de l'environnement, la gestion des déchets solides, etc., et a aidé plusieurs pays à développer leurs capacités institutionnelles dans le secteur de l'environnement.

## La coopération régionale

La **coopération régionale** est un moyen de renforcer les relations entre l'Union européenne et tous les pays de la région méditerranéenne.

En pratique, les conférences euro-méditerranéennes se tiennent à l'échelle des **ministres des affaires étrangères**, qui forment le comité directeur au plus haut niveau du processus de Barcelone, des **ministères sectoriels**, d'experts gouvernementaux et de représentants de la société civile. La coopération politique est coordonnée à travers des réunions régulières du Comité euro-méditerranéen.

À Helsinki, en 1997, les ministres euro-méditerranéens de l'environnement ont adopté une déclaration établissant le **programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme pour l'environnement (SMAP)**.

Ce programme a été conçu pour être l'outil opérationnel de mise en œuvre de la politique adoptée par les partenaires Euro-Med dans le secteur de l'environnement, ainsi que pour pourvoir au financement des projets dans le cadre du programme régional MEDA. En 2002, les ministres de l'environnement Euro-Med ont réaffirmé leur engagement par rapport au SMAP avec l'adoption de la **déclaration d'Athènes**. Cette déclaration souligne l'importance de garantir des synergies entre le SMAP et d'autres initiatives régionales, y compris les activités menées dans le cadre de la convention de Barcelone signée sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement.

Le **programme SMAP** fonctionne dans la région par l'intermédiaire:

- du **réseau des correspondants SMAP**, constitué de centres chargés de la mise en œuvre du programme SMAP dans les États membres de l'UE et les pays partenaires;

- de l'**unité régionale de gestion et de soutien (RMSU)**, qui assure des services de coordination et de communication pour les réseaux SMAP, notamment pour la mise en œuvre des projets financés par le SMAP. En 2004-2005, la RMSU a organisé une série d'ateliers nationaux SMAP consacrés à l'intégration environnementale et au développement durable des pays concernés. Ces ateliers se sont tenus en Égypte, au Maroc, en Tunisie, en Jordanie, en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza;
- du financement de trois générations de projets environnementaux régionaux (**SMAP 1** en 1998-1999, **SMAP 2** en 2000 et **SMAP 3** en 2005) dans le cadre du **programme MEDA pour l'environnement régional** avec un total de quelque 50 millions d'euros. Une description des projets **SMAP 2** en cours figure dans le tableau I. **SMAP 3** apportera une assistance technique aux gouvernements et un soutien à la préparation des plans de gestion intégrée des zones côtières.

L'UE finance également d'autres programmes régionaux MEDA en matière d'environnement. Ils comprennent:

- le **programme régional euro-méditerranéen pour la gestion locale de l'eau**, qui a financé plusieurs réseaux en la matière en Méditerranée à hauteur de près de 40 millions d'euros, dont le «système euro-méditerranéen d'information sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau (Semide)»;
- des programmes régionaux de coopération dans les secteurs de l'énergie, du transport, de la société de l'information, etc.



**Tableau I: Les projets SMAP 2 en cours**

N°	Titre du projet	Description	Coordinateur du projet	Pays concernés	Coût total (contribution CE) en euros	Date de début/durée
1	Gestion intégrée des déchets pour les industries de pressage de l'huile d'olive	Techniques de production plus propres, établissement de normes de rejet nationales et construction d'usine	PNUD, Liban	Espagne, Jordanie, Liban et Syrie	Total: 2 196 790 (contribution CE: 1 738 411)	1.3.2005 36 mois
2	Développement des zones marines et côtières protégées	Renforcement de la conservation et de la gestion durable de la diversité biologique des zones marines et côtières méditerranéennes à l'aide de sept expériences pilotes	PNUE/PAM (centre d'activité régionale pour zones spécialement protégées — RAC/SPA)	Algérie, Chypre, Israël, Malte, Maroc, Tunisie et Syrie	Total: 2 191 169 (contribution CE: 1 748 374)	2.1.2002 36 mois
3	Aménagement intégré des bassins versants de Fara'a et Jerash	Création des conditions de développement durable pour la population rurale de deux bassins versants du fleuve Jourdain	Environmental Quality Authority	Cisjordanie et Gaza, Jordanie et Pays-Bas	Total: 4 940 430 (contribution CE: 3 881 730)	20.1.2003 36 mois
4	Programme de pompage photovoltaïque de l'eau	Pompage de l'eau et systèmes de purification à énergie solaire produite par cellules photovoltaïques (PV)	Universidad Politécnica de Madrid	Algérie, Espagne, France, Maroc et Tunisie	Total: 2 935 769 (contribution CE: 2 291 013)	22.12.2001 48 mois
5	Stratégies de lutte contre la désertification des terres arides en Afrique du Nord	Lutte contre la désertification des zones arides du Maroc et de la Tunisie par la restauration des parcours dégradés	Università di Sassari	Italie, Maroc et Tunisie	Total: 4 308 348 (contribution CE: 3 446 678)	9.3.2002 55 mois
6	Lutte contre la désertification dans les pays du Maghreb	Mise en œuvre de la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification au Maroc et en Tunisie	Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)	Maroc et Tunisie	Total: 1 969 945 (contribution CE: 1 438 945)	8.1.2002 41 mois
7	Amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain et renforcement de la gestion locale de la qualité de l'air	Amélioration de la qualité de l'air urbain grâce aux plans pour la qualité de l'air en vue de réduire les émissions des secteurs de l'industrie, des ménages, des services et des transports et grâce aux plans de mobilité urbaine	Institute Català d'Energia (ICAEN)	Espagne, Chypre, Liban et Maroc	Total: 2 549 345 (contribution CE: 2 020 745)	4.1.2002 48 mois
8	Gestion des déchets solides dans les pays du Maghreb et du Machrek	Pratiques durables de gestion intégrée des déchets grâce à une politique renforcée, des cadres légaux et institutionnels, des options de financement et de recouvrement des coûts, une participation accrue du secteur privé, etc.	Groupe de la Banque mondiale/ programme d'assistance technique en faveur des pays méditerranéens (METAP)	Algérie, Cisjordanie et Gaza, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Tunisie et Syrie	Total: 6 000 000 (contribution CE: 5 000 000)	3.1.2002 48 mois

## Exemple de réussite du SMAP (1)

### Développement de l'utilisation durable des terrains agricoles par l'introduction de méthodes de culture biologique

<b>Coordinateur</b>	Egyptian Biodynamic Association — EBDA D <sup>r</sup> Zakaria El-Haddad
<b>Adresse</b>	PO Box 1535 Alf Maskan, 3 Belbes Desert Rd. 11777 Le Caire, Égypte
<b>Téléphone</b>	(20-2) 656 41 54
<b>Fax</b>	(20-2) 656 78 28
<b>E-mail:</b>	Zakaria.haddad@sekem.com
<b>Site internet du projet:</b>	www.globalorganic.net

#### Résultats obtenus

Un programme de formation en agriculture biologique destiné aux ingénieurs agronomes a été créé. De nouvelles méthodes de conseil et de formation ont été mises au point à l'intention des exploitants agricoles. 35 ingénieurs agronomes ont reçu une formation au conseil et à la formation des agriculteurs. Plus de 560 agriculteurs ont participé à la formation, à la suite de quoi toutes les exploitations agricoles participantes des trois pays ont obtenu le statut d'exploitations agricoles biologiques certifiées.

Une exploitation pilote, «Mohsen Eissa», a été créée en Égypte à proximité de la ferme SEKEM (un centre d'agriculture biologique très important en Égypte), et deux centres de formation ont été mis sur pied. En Tunisie, une association d'agriculteurs a été fondée pour développer la formation. Une unité de traitement et de conditionnement des dattes a également été installée dans ce pays. Une étude socio-économique a révélé les problèmes auxquels les cultivateurs ont dû faire face pendant la période de conversion.

Le système d'information et la base de données du Global Organic Network (GON) ainsi qu'un système de documentation agricole systématique (Farm Book) ont été créés en Égypte. Le Farm Book, les informations sur le marketing et les techniques agricoles ainsi que les bonnes pratiques sur l'agriculture biologique ont été diffusés sur l'internet à travers le GON. Deux ateliers internationaux, trois ateliers régionaux et plusieurs ateliers locaux ont été organisés pour permettre la diffusion des résultats et des enseignements du projet. Enfin, les partenaires ont participé aux foires et aux salons professionnels internationaux les plus importants pour les produits biologiques.

#### Enseignements du projet

Plusieurs méthodes innovantes mises en œuvre dans le cadre du projet ont permis de mieux sensibiliser les agriculteurs aux avantages de l'agriculture biologique. En se concentrant sur la formation des exploitants et des experts qui travaillent étroitement avec eux, et en créant des partenariats tout au long de la chaîne de production et de diffusion (des exploitations aux marchés mondiaux), le projet a réussi à rendre visibles et financièrement attrayants les bénéfices de la conversion à l'agriculture biologique. Il en résulte que l'étendue des terres cultivées selon les méthodes de l'agriculture biologique a augmenté.

Le projet a joué un rôle de catalyseur pour la coordination des pratiques agricoles biologiques et il a su également améliorer la sensibilisation aux bénéfices de l'agriculture biologique auprès des décideurs. Il a créé un dialogue et construit des réseaux entre les différentes parties prenantes engagées pour réaliser des systèmes de culture plus respectueux de l'environnement. Le projet a aussi facilité le dialogue entre les ONG et les organisations de la région en établissant des réseaux de communication et en promouvant une entente mutuelle sur l'objectif à long terme de la mise en place de solutions communes aux problèmes agroenvironnementaux de la région.

## Exemple de réussite du SMAP (2)

### Programme communautaire pour l'eau visant à promouvoir la sensibilisation au niveau des communautés



**Coordinateur** Friends of the Earth Middle-East (FoEME)  
Mr. Gideon Bromberg

**Adresse** 85 Nehalat Benyamin St.  
Tel-Aviv, Israël

**Téléphone** (972-3) 560 53 83

**Fax** (972-3) 560 46 93

**E-mail:** info@foeme.org

**Site internet du projet:** www.foeme.org

#### Résultats obtenus

Le projet visait à **sensibiliser les populations aux problèmes d'eau communs aux Israéliens, aux Palestiniens et aux Jordaniens**. Son objectif est d'**encourager les pratiques régionales de gestion durable de l'eau** en se concentrant sur la conservation, sur l'utilisation rationnelle et sur la répartition équitable de l'eau.

Des communautés pilotes voisines ont été identifiées en Israël (5), en Jordanie (1) et en Palestine (5). La coopération transfrontalière entre ces communautés a été instaurée sur l'échange d'informations concernant la réalité de la situation de chacune d'elles et sur la discussion autour de la manière de promouvoir une coopération spécifique sur des thèmes de résolution des problèmes d'eau communs. Dans chaque communauté pilote, un groupe d'«administrateurs de l'eau», dirigé par un chercheur de terrain, a été mis en place afin de pouvoir agir pour promouvoir le changement. Des édifices publics ont été transformés en bâtiments modèles pour l'économie de l'eau utilisant des technologies à faibles coûts.

L'expérience acquise au niveau de la communauté partenaire a été exploitée dans le cadre d'un programme de sensibilisation du public au niveau régional portant sur une meilleure utilisation de l'eau et sur les enjeux liés à sa répartition équitable. Un forum régional et communautaire sur l'eau (FRCE), composé de 6 membres, a été créé. La sensibilisation publique et la participation à la gestion de l'eau et aux questions d'ordre environnemental ont augmenté au niveau régional. Ce projet a également fait l'objet de présentations dans des forums internationaux en Europe, au Canada et aux États-Unis.

#### Enseignements du projet

- Les mesures de bonne pratique encouragées dans les écoles des communautés se sont avérées efficaces pour économiser l'eau: les factures d'eau ont été réduites.
- Le désir de coopérer, d'échanger des expériences et de résoudre les problèmes d'eau et d'environnement communs est réel et n'est limité que par les couvre-feux et les restrictions de mouvements.
- La sensibilisation au besoin d'une répartition juste et équitable de l'eau entre les communautés israéliennes et palestiniennes s'est développée.
- Sur la base des expériences menées dans le cadre de ce modèle et des résultats obtenus, des bâtiments scolaires modèles pour les économies en eau ont été équipés de systèmes destinés à économiser et à conserver l'eau. La preuve a donc été faite qu'il est encore possible d'améliorer le cahier des charges des bâtiments scolaires.
- Sur la base des expériences de coopération avec le programme EXACT du groupe de travail sur l'eau du processus de paix, qui a préparé un livre d'exercices sur l'eau destiné aux élèves et aux enseignants, les autorités concernées devraient tirer profit de cette expérience et introduire cette matière dans les programmes scolaires.
- Le projet a réussi à traiter plusieurs problèmes d'eau à la base en développant des solutions techniques bon marché, pour économiser et réutiliser l'eau au niveau municipal, qui peuvent être reproduites et appliquées dans toute la région.

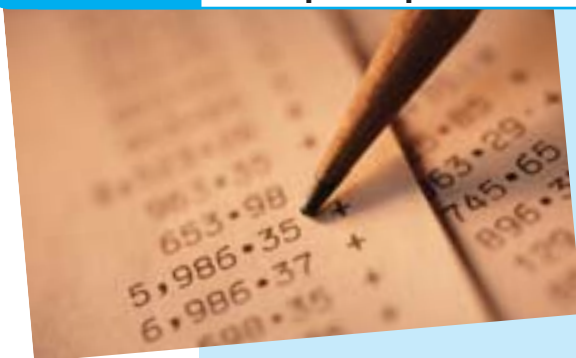
## La coopération bilatérale

La **composante bilatérale** du partenariat euro-méditerranéen promeut la coopération entre l'Union européenne et chaque pays méditerranéen dans le cadre d'une série d'accords d'association bilatéraux. Des accords sont actuellement en vigueur avec l'Autorité palestinienne, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie. Les accords avec l'Algérie et la Syrie sont en cours de finalisation. La Commission européenne a entamé le dialogue avec les pays qui ont ratifié leurs accords d'association sur une coopération plus étroite dans le domaine de l'environnement, et par l'établissement de sous-comités sur l'environnement.

Une proportion de 80 % du financement MEDA est affectée à la mise en œuvre de programmes bilatéraux que l'UE établit avec les pays bénéficiaires. Les subventions totales liées à l'environnement, dans le cadre de ces programmes, ont augmenté de 1 % pour la période 1995-2000 à 11 % pour la période 2001-2004. Les programmes bilatéraux de financement en 2005-2006 prévoient des fonds importants pour les projets relevant du domaine des ressources en eau (tableau II).

### Encadré 3.2.

#### La Banque européenne d'investissement



#### Dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, la BEI:

- finance les opérations sur capitaux-risques destinées à renforcer les secteurs financiers des pays partenaires méditerranéens (PPM);
- octroie des prêts subventionnés par MEDA dans le domaine de l'environnement (épuration des eaux usées, gestion des déchets solides,

dépollution industrielle, eau potable et soutien aux investissements destinés à lutter contre la pollution atmosphérique, à améliorer les transports urbains et à offrir une protection de l'environnement dans les stations touristiques) et accorde des crédits provenant de ses fonds propres pour le financement d'infrastructures, de programmes énergétiques et de petits et moyens projets.

Entre 1995 et 2004, la BEI a accordé un total de 13,2 milliards d'euros aux pays partenaires méditerranéens, dont 2,6 milliards étaient destinés aux projets environnementaux.

#### La Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)

**Objectif principal:** elle soutient les processus de réforme économique des pays méditerranéens par le développement du secteur privé et aide les pays partenaires à répondre aux défis d'une modernisation économique et sociale et d'une intégration régionale accrue.

Grâce à la FEMIP, l'activité de prêt dans la région est passée de 1,5 milliard à 2 milliards d'euros par an depuis 2002.

#### Objectifs futurs de la FEMIP

- Création d'une «enveloppe FEMIP spéciale» en vue d'autoriser les opérations à haut risque du secteur privé.





- Établissement d'un **fonds de dépôt** de 30 millions d'euros pour soutenir l'assistance technique et proposer des financements par actions et des titres de créances assimilables à des titres de capitaux propres.
- Renforcement du dialogue politique grâce aux réunions ministérielles annuelles de la FEMIP, dont le travail est préparé par un haut comité d'experts composé de représentants des ministères des finances et d'acteurs externes.
- Ouverture de bureaux FEMIP dans les pays du Maghreb.

D'ici à 2006, la BEI prévoit d'investir plus de 15 milliards d'euros dans les PPM par l'intermédiaire de mandats de prêts méditerranéens existants, de capitaux-risques prélevés sur le budget de l'UE et de fonds d'aide à l'assistance technique et à l'investissement provenant de l'Union. Dans le secteur environnemental, l'objectif est de financer l'infrastructure environnementale à l'aide d'un programme de «réformes» clair.

**Tableau II Financement UE des pays méditerranéens pour leur environnement (engagements financiers en millions d'euros)**

Pays	MEDA 1995-2001			MEDA 2002-06									LIFE-Pays tiers
	Total	Environnement	%	PIN/PIR 2002-04			PIN/PIR 2005-06			Total MEDA 2002-06			
				Total	Environnement	%	Total	Environnement	%	Total	Environnement	%	
Algérie	194	—	0	150 <sup>(1)</sup>	12,5	8	106	31	29	256	43,5	17	2,4
Égypte	615	—	0	320	64	20	243	80	33	563	144	25,5	3,2
Jordanie	269	5	1,8	142 <sup>(4)</sup>	16	11	110 <sup>(5)</sup>	8,4	8	252	24,4	10	1,5
Liban	166	—	0	80	22	28	50	16	32	130	38	29	3,9
Maroc	797	1,9	0,2	426	40	9	275	46	17	701	86	12	3,4
Cisjordanie/ Gaza	271,2 <sup>(4)</sup>	18,6	6,9	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	508 <sup>(5)</sup>	15	3	1,9
Syrie	137	8	5,8	93 <sup>(6)</sup>	9,2	10	80 <sup>(7)</sup>	7	9	173	16,2	9,5	3,4
Tunisie	504	8,5	1,7	225	—	—	144	10	7	369	10	3	3,7
<b>Sous-total national</b>	<b>2 953,2</b>	<b>42</b>	<b>1,4</b>	<b>1 436</b>	<b>163,7</b>	<b>11</b>	<b>1 008</b>	<b>198,4</b>	<b>20</b>	<b>2 953</b>	<b>377</b>	<b>12,8</b>	<b>23,4</b>
<b>Régional</b>	<b>585,25</b>	<b>125,43</b>	<b>21</b>	<b>93</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>60<sup>(8)</sup></b>	<b>2,5</b>	<b>4</b>	<b>153</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>3 538,45</b>	<b>167,43</b>	<b>4,7</b>	<b>1 529</b>	<b>191,7</b>	<b>12</b>	<b>1 068</b>	<b>201</b>	<b>19</b>	<b>3 106</b>	<b>410</b>	<b>13,2</b>	<b>23,4</b>

(1) Dont **30 millions d'euros** sont alloués à des programmes partiellement environnementaux (méthodologie RMSU), dont **25 %**, soit **7,5 millions d'euros**, destinés à des composantes environnementales.

(2) Ce montant comprend les engagements effectués sous MEDA (1995-2001) (**208 millions d'euros**) et la ligne budgétaire (**63,2 millions d'euros**) destinée aux projets de la période 2000-2001 en appui au processus de paix au Moyen-Orient.

(3) Ce montant comprend les engagements effectués sous MEDA (2002-2003), la ligne budgétaire 2002-2004 pour les projets d'appui au processus de paix et les données disponibles provenant du plan de financement national de Cisjordanie et Gaza pour l'année 2004.

(4) Dont **10 millions d'euros** sont alloués à des programmes partiellement environnementaux, dont **60 %**, soit **6 millions d'euros**, destinés à des composantes environnementales.

(5) Dont **42 millions d'euros** sont alloués à des programmes partiellement environnementaux, dont **20 %**, soit **8,4 millions d'euros**, destinés à des composantes environnementales.

(6) Dont 30 millions d'euros sont alloués à des programmes partiellement environnementaux, dont **30 %**, soit **9,2 millions d'euros**, destinés à des composantes environnementales.

(7) Dont **20 %** sont alloués à des programmes partiellement environnementaux, dont **20 %**, soit **2 millions d'euros**, destinés à des composantes environnementales.

(8) Dont **5 millions d'euros** sont alloués à des programmes partiellement environnementaux, dont **50 %**, soit **2,5 millions d'euros**, destinés à des composantes environnementales.

NB: s.o. = sans objet.

## 4. La politique européenne de voisinage — Définition des objectifs environnementaux

En 2004, alors que l'élargissement de l'Union européenne devenait une réalité, celle-ci a lancé sa politique européenne de voisinage, afin de marquer son intérêt croissant pour la coopération avec ses voisins les plus proches de l'est et du sud. Cette politique approfondira le partenariat euro-méditerranéen par la mise en œuvre de **plans d'action nationaux** comportant des objectifs concrets de coopération entre l'Union et chaque pays partenaire. Des plans d'action ont été conclus avec l'Autorité palestinienne, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, et des plans avec l'Égypte et le Liban sont en cours de préparation.

En matière d'environnement, les plans d'action prévoient la coopération dans trois secteurs clés: la gouvernance

environnementale et le renforcement des structures administratives environnementales, l'amélioration de la législation environnementale et sa mise en œuvre ainsi que le développement de la coopération environnementale globale et régionale. La mise en œuvre des plans d'action nationaux fera l'objet de discussions et d'un suivi avec chaque pays au sein des sous-commissions environnementales du partenariat euro-méditerranéen.

En 2005, la Commission européenne a commencé à organiser des **séminaires nationaux** dans les pays partenaires afin de contribuer à l'identification des étapes prioritaires de mise en œuvre de ces plans d'action. À ce jour, des séminaires se sont déroulés, dans l'ordre chronologique, en Égypte, au Maroc, en Tunisie, en Jordanie, en Cisjordanie et à Gaza.



## 5. La convention de Barcelone

La **convention pour la protection du milieu marin et de la zone côtière de la Méditerranée** est un traité-cadre régional signé par les 21 États riverains de la Méditerranée (à l'exception de l'Autorité palestinienne) et par la Communauté européenne, sous les auspices du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Elle a pour objectif l'élimination de la pollution en Méditerranée et la promotion du développement durable dans la région méditerranéenne. Les parties contractantes s'engagent à prendre des mesures appropriées afin de poursuivre la politique de protection du milieu marin et des ressources naturelles de l'aire méditerranéenne, dans le respect des principes du *pollueur-payeur* et de *précaution*, et en se servant d'instruments tels que l'étude d'incidence environnementale, la coopération entre pays voisins et la gestion intégrée des zones côtières. Six protocoles spécifiques couvrent des matières telles que l'origine tellurique des pollutions, la biodiversité et les cas d'urgence dans le milieu marin. La convention et ses protocoles sont

mis en œuvre par le **plan d'action de la Méditerranée** (PAM), basé à Athènes, et plusieurs des centres d'activités régionaux thématiques répartis dans la région. L'Union européenne encourage la pleine mise en œuvre de la convention de Barcelone par l'ensemble des parties dans la région.

La convention a été renforcée et élargie au milieu des années 90 pour répondre à l'apparition des politiques de développement durable. Le système du PAM intègre à présent la **Commission méditerranéenne du développement durable** (CMDD), qui, récemment, a mis au point une nouvelle **stratégie méditerranéenne de développement durable** (SMDD). Cette stratégie sera adoptée à la conférence des parties en Slovénie du 8 au 11 novembre 2005.

En reconnaissance de l'importance de la coopération étroite entre la Commission européenne et le secrétariat du PAM, un programme de travail commun est en cours d'élaboration.

### Encadré 5.1. L'Agence européenne pour l'environnement: activités environnementales en Méditerranée



L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a pour but de fournir des informations indépendantes sur l'environnement. Elle coordonne le réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet), constitué de partenaires de 31 pays incluant 12 pays membres du PAM.

#### État des activités environnementales

- Automne 2005: publication d'une mise à jour du rapport 2000 intitulé *Le milieu marin et le littoral méditerranéen: état et pressions*, conjointement avec PAM/Medpol.
- Cofinancement et participation au rapport 2005 PAM/Plan bleu «Environnement et développement».

#### Activités statistiques

- Soutien au projet Medstat-Environnement notamment pour les actions suivantes:
  - formations sur la convergence/l'harmonisation des statistiques avec les normes internationales en vigueur dans le domaine de l'environnement;





— renforcement des capacités des divisions environnementales de statistique au sein des instituts nationaux de statistique des pays méditerranéens.

- Collaboration avec le PAM/Plan bleu sur le projet «indicateurs pour le développement durable dans la région méditerranéenne».

#### Études d'évaluation de l'impact

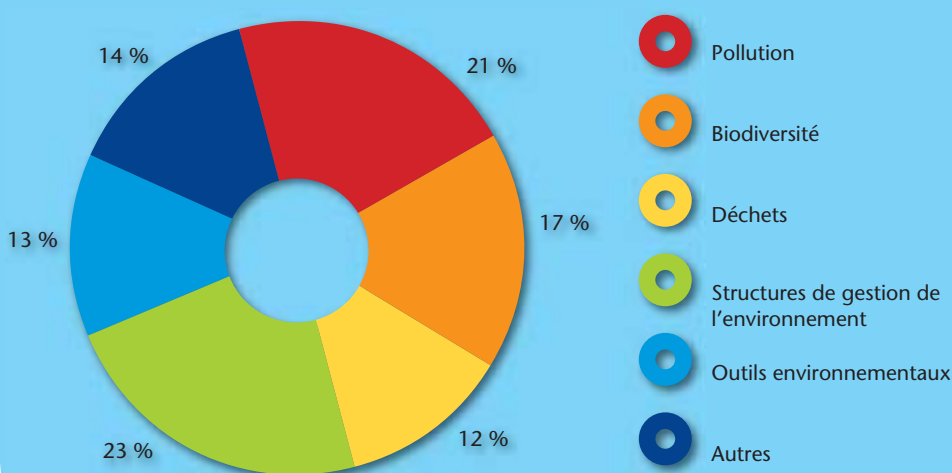
- Participation à l'élaboration de l'étude d'impact sur le développement durable (SIA) de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne.
- Collaboration avec le PAM/Plan bleu sur des études soutenant la stratégie méditerranéenne de développement durable.

#### Activités de mise en réseau et de soutien

- Collaboration avec l'unité régionale de soutien et de gestion du SMAP sur la bourse d'information du SMAP RMS.
- Participation aux réunions du plan d'action commun du PAM, CMDD, SMAP, etc.

### Encadré 5.2. LIFE-Pays tiers

Financement LIFE-Pays tiers par thème (2001-2004)



L'actuel instrument financier de l'UE pour l'environnement, **LIFE**, finance des projets dans les pays méditerranéens dans le cadre de son programme «Pays tiers».

L'objectif de LIFE-Pays tiers est de contribuer à la création de capacités et de structures administratives ainsi qu'au développement de politiques et





de programmes d'action dans les pays voisins de l'Union européenne et les pays riverains de la mer Baltique et de la Méditerranée.

Sur l'ensemble du pourtour méditerranéen, de la Croatie au Maroc, il existe actuellement 73 projets représentant une contribution totale LIFE de 26,3 millions d'euros. Dans le cadre général de la «constitution de capacités», tous les projets LIFE III-Pays tiers consistent en un ou plusieurs des types d'actions suivants:

- élaboration ou adaptation de la **législation**;
- mise au point d'**outils techniques**, notamment lignes directrices techniques, transfert de savoir-faire et identification des meilleures pratiques;
- formation de personnel;
- définition de **processus de planification**, comprenant des politiques, des stratégies ou des plans d'action et la création ou le renforcement des **structures de gestion de l'environnement**;
- campagnes de sensibilisation.

L'aide peut intervenir au niveau local, national ou régional; elle peut se concentrer sur la mise en conformité avec les normes ou la réglementation de l'UE, ou sur l'application d'outils environnementaux communautaires existants (EMAS, Corine, Natura 2000, etc.).



Le programme d'aménagement intégré des bassins versants de Fara'a et Jerash (SMAP)

### Encadré 5.3. Stratégie méditerranéenne pour un développement durable

La stratégie met l'accent sur sept domaines d'action prioritaires: la gestion des ressources hydriques, l'énergie, les transports, le tourisme, l'urbanisation et les environnements marin et côtier. Chaque domaine contient les objectifs à atteindre par une série d'actions mises en évidence. Le programme de travail de la Commission méditerranéenne du développement durable est conçu pour mettre en œuvre la stratégie en coordonnant les acteurs méditerranéens concernés, c'est-à-dire les centres d'activité régionaux, les organisations internationales, le secteur privé, etc.

### Encadré 5.4. Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau — La composante méditerranéenne

Lors du sommet mondial sur le développement durable (SMDD), qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, l'Union européenne a lancé l'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau, au titre de sa contribution à la réalisation des objectifs de développement du millénaire (ODM) en faveur de l'eau potable et de l'assainissement dans le cadre d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau.

L'UE est le principal donateur mondial en matière d'aide au développement dans le domaine de l'eau et possède une grande expertise en matière de gestion des ressources en eau. Son initiative sur l'eau a pour but de mobiliser des moyens financiers et humains au sein de l'Union pour soutenir les efforts des pays partenaires dans la réalisation des ODM liés à l'eau.

Le travail autour de la composante méditerranéenne de l'initiative sur l'eau a réellement été entamé sous la présidence grecque de l'UE en 2003. Le ministère grec de l'environnement était assisté dans sa tâche par un secrétariat technique hébergé par le réseau méditerranéen du partenariat mondial de l'eau (GWP-Med).

Après une phase de conception, l'initiative est entrée dans une phase de mise en œuvre, avec le développement d'activités régionales et nationales inscrites dans son programme de travail 2005. Un **processus conjoint** entre la directive-cadre sur l'eau et l'initiative sur l'eau a été engagé en 2004. Ce processus vise à faire bénéficier les partenaires méditerranéens des principes, de l'approche et de l'expérience de la directive-cadre en vue d'améliorer la gestion intégrée des ressources en eau de la région. Ce processus a été entériné par les responsables de l'UE dans le domaine de l'eau en décembre 2004 et fera l'objet de mises au point dans les années à venir.

## 6. Une coopération environnementale renforcée

Comme l'illustrent les pages précédentes, il existe pléthore d'activités environnementales en cours en Méditerranée. Elles signalent à quel point les pays de la région sont sensibles à la nécessité de garantir une gestion et une protection appropriées de notre environnement commun. Toutefois, des pressions continuent de s'exercer sur l'environnement de la région méditerranéenne, et nous devons redoubler d'efforts pour assurer une action efficace sur le terrain.

Les évolutions politiques récentes provoquées par l'élargissement de l'Union européenne sont de bon augure pour le développement ultérieur de la coopération euro-méditerranéenne, notamment dans le domaine de l'environnement et du développement durable. La Commission européenne a donné un aperçu de son approche du partenariat euro-méditerranéen pour l'avenir dans sa **communication du 12 avril 2005 sur le «Dixième anniversaire du processus de Barcelone»** [COM(2005) 139]. Ce document réaffirme les principes qui jalonnent la coopération méditerranéenne et met l'accent sur une série de futures initiatives en faveur du renforcement de ce processus.

En matière d'environnement, la Communication identifie la nécessité de lancer une vaste initiative pour améliorer la qualité de vie des citoyens en **dépolluant la Méditerranée d'ici à 2020**. L'objectif consiste à s'attaquer à toutes les causes majeures de pollution, dont les émissions industrielles, les déchets urbains et les eaux usées. Cette initiative devrait améliorer les perspectives de développement du tourisme et contribuer à enrayer le déclin des stocks de poissons locaux en même temps que fournir de l'eau potable à des millions d'habitants.

Un soutien politique clair et des investissements financiers considérables et concentrés seront nécessaires à la réalisation

de ces objectifs. Nous devons créer des formes de coopération et étayer celles qui existent, afin de créer les capacités requises et le soutien nécessaire au niveau local (y compris l'aide à la planification urbaine durable et à la mobilisation des acteurs locaux), de transférer les meilleures pratiques (y compris en matière de gestion intégrée des zones côtières), ainsi que de subventionner des investissements importants en matière d'infrastructures environnementales.

Il faudra convenir d'un calendrier précis avec les partenaires méditerranéens concernant l'adoption des mesures propres à la réalisation d'une dépollution totale de la mer Méditerranée d'ici à 2020. Ce calendrier devrait être adopté en 2006. La Commission européenne envisage de soutenir cet objectif important à travers un effort concerté des principaux acteurs et des principales institutions de la région méditerranéenne. Les composantes clés de cet effort seront le travail accompli dans le cadre de la convention de Barcelone et de la stratégie méditerranéenne de développement durable. Une autre contribution importante viendra de la stratégie thématique de l'UE pour la conservation et la protection du milieu marin, dont le but est de promouvoir l'utilisation durable des mers et la conservation des écosystèmes marins. L'engagement de contribuer à cette stratégie, qui couvrira la Méditerranée, a été pris lors de la conférence des parties à la convention de Barcelone de 2003.

L'établissement de ce calendrier et la définition d'un projet d'avenir pour la coopération environnementale en Méditerranée (qui feront l'objet d'une présentation dans une communication de la Commission en 2006) nécessiteront de la part de la Commission qu'elle recueille les idées et les suggestions de l'ensemble des parties prenantes de la région. Comme point de départ de la discussion, les objectifs et défis suivants ont été identifiés:

## Les objectifs clés pour l'avenir

- Contribuer au développement durable des pays méditerranéens grâce à une convergence progressive avec les règles et normes environnementales de l'UE.
- Accroître les capacités des administrations environnementales et des autres parties prenantes à élaborer et à mettre en œuvre des politiques environnementales dans les pays partenaires.
- Garantir l'intégration des problèmes environnementaux dans d'autres politiques sectorielles nationales et dans des initiatives régionales, comme convenu lors de la réunion des ministres des affaires étrangères du PEM à Valence en 2002.
- Dépolluer la Méditerranée d'ici à 2020, à travers des politiques environnementales et des programmes d'assistance régionaux et nationaux plus efficaces.

## Les défis liés à la concrétisation de ces objectifs

- **Renforcer les administrations environnementales et la société civile, y compris le secteur privé**, afin de jouer un rôle constructif dans le développement et la mise en œuvre de la politique environnementale dans la région.
- Vaincre la réticence à attribuer la **priorité à des questions environnementales** en Méditerranée.
- Garantir le **plein respect des engagements pris par les pays dans le cadre de la convention de Barcelone** ainsi que la mise en œuvre de la stratégie méditerranéenne de développement durable.
- Assurer un **niveau adéquat de financement** en faveur de l'environnement en Méditerranée, notamment une meilleure coordination de l'aide financière internationale.
- **Impliquer les autorités régionales et locales** dans la protection de l'environnement et le développement durable.

**La Commission prévoit un renforcement de la coopération environnementale entre l'Union européenne et ses partenaires en Méditerranée. L'essentiel de cet effort résidera dans l'engagement de tous les acteurs nationaux et internationaux concernés travaillant dans la région méditerranéenne. Ensemble, nous pouvons faire de cette région un environnement viable à long terme.**



## Coordonnées

### Institutions de l'Union européenne

Commission européenne

[http://www.europa.eu.int/comm/index\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/index_fr.htm)

DG Environnement

[http://www.europa.eu.int/comm/dgs/environment/index\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/dgs/environment/index_fr.htm)

DG Relations extérieures

[http://www.europa.eu.int/comm/dgs/external\\_relations/index.htm](http://www.europa.eu.int/comm/dgs/external_relations/index.htm)

Office de coopération EuropeAid

<http://www.europa.eu.int/comm/dgs/europeaid/index.htm>

Partenariat euro-méditerranéen

[http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/index.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/index.htm)

Eurostat

[http://www.europa.eu.int/comm/dgs/eurostat/index\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/dgs/eurostat/index_fr.htm)

Unité régionale de gestion et de soutien SMAP

<http://smaprms.apat.it/FR/index.php>

Agence européenne pour l'environnement

<http://www.eea.eu.int>

[http://reports.eea.eu.int/ENVSERIES05/fr/tab\\_abstract\\_RLR](http://reports.eea.eu.int/ENVSERIES05/fr/tab_abstract_RLR)

Banque européenne d'investissement

<http://www.eib.org>

### Autres

Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP)

<http://www.metap.org/>

Étude d'impact de durabilité relative à la zone de libre-échange euro-méditerranéenne

<http://www.sia-trade.org/emfta/fr/index.shtml>

Plan d'action pour la Méditerranée PNUE

<http://www.unepmap.gr/home.asp>

## Délégations de la Commission européenne en Méditerranée

### Algérie

Domain Benouadah — (PO Box 381)  
Alger  
Tél. (213-21) 92 36 40  
Fax (213-21) 92 36 81  
E-mail: [Delegation-algeria@cec.eu.int](mailto:Delegation-algeria@cec.eu.int)  
Internet: [www.delza.cec.eu.int](http://www.delza.cec.eu.int)

### Chypre

Iris Tower  
8<sup>th</sup> floor, 2 Agapinor Street  
1076 Nicosia  
(PO Box 23480 — 1683 Nicosia)  
Tél. (357-22) 81 77 70  
Fax (357-22) 76 89 26  
E-mail: [mailto@delcyp.cec.eu.int](mailto:mailto@delcyp.cec.eu.int)  
Internet: [www.delcyp.cec.eu.int](http://www.delcyp.cec.eu.int)

### Égypte

37 Gamaet el Dowal el Arabeya St.  
11<sup>th</sup> floor El-Fouad Office building  
Giza (Cairo)  
Tél. (20-2) 749 46 80  
Fax (20-2) 749 53 63  
E-mail: [delegation-egypt@cec.eu.int](mailto:delegation-egypt@cec.eu.int)

### Israël

Paz Toser, 15th floor  
31-35 Betzalel Street  
Ramat Gan 52136  
(PO Box 3513)  
Tél. (972-3) 613 77 99  
Fax (972-3) 613 77 70  
E-mail: [Delegation-israel@cec.eu.int](mailto:Delegation-israel@cec.eu.int)  
Internet: [www.eu-del.org.il](http://www.eu-del.org.il)

### Jordanie

Al Jahez Street n° 15, Shmeisani  
Amman  
(PO Box 926 794 Amman)  
Tél. (962-6) 566 81 91/2  
Fax (962-6) 568 67 46  
E-mail: [Delegation-jordan@cec.eu.int](mailto:Delegation-jordan@cec.eu.int)  
Internet: [www.deljor.cec.eu.int](http://www.deljor.cec.eu.int)

### Liban

490 Harbor Drive  
Av. Charles Helou Saifi  
(BP 11 — 4008 Riad el Solh-11072150 Beyrouth)  
Beyrouth  
Tél. (961-1) 56 94 00  
Fax (961-1) 56 94 15  
E-mail: [delegation-lebanon@cec.eu.int](mailto:delegation-lebanon@cec.eu.int)  
Internet: [www.dellbn.cec.eu.int](http://www.dellbn.cec.eu.int)

### Malte

Villa «The Vines»  
51, Ta'Xbiex Seafront  
Ta' Xbiex MSD 11  
Malta G. C.  
Tél. (356) 21 34 48 91  
Fax (356) 21 34 48 97  
E-mail: [mailto@delmlt.cec.eu.int](mailto:mailto@delmlt.cec.eu.int)  
Internet: [www.delmlt.cec.eu.int](http://www.delmlt.cec.eu.int)

### Maroc

Riad Business Center  
Aile Sud, Bld Er-Riad  
(BP 1302)  
Rabat  
Tél. (212-3) 757 98 00  
Fax (212-3) 757 98 10  
E-mail: [Delegation-morocco@cec.eu.int](mailto:Delegation-morocco@cec.eu.int)  
Internet: [www.delmar.cec.eu.int](http://www.delmar.cec.eu.int)

### Palestine

5 George Adam Smith St.  
(PO Box 22 207 — Mount of Olives)  
Jerusalem  
Tél. (972-2) 541 58 88  
Fax (972-2) 541 58 48  
E-mail: [mailto@delwbg.cec.eu.int](mailto:mailto@delwbg.cec.eu.int)  
Internet: [www.delwbg.cec.eu.int](http://www.delwbg.cec.eu.int)

### Syrie

Abou Roumaneh  
Wahab Bin Sa'ad St. — Building 3  
(PO Box 11269)  
Damascus  
Tél. (963-11) 332 76 40  
Fax (963-11) 332 06 83  
E-mail: [mailto@delsyr.cec.eu.int](mailto:mailto@delsyr.cec.eu.int)

### Tunisie

Immeuble Europe, Berges du Lac Nord  
Croisement rue du Lac Malâres-rue du Lac  
Oubeira  
(BP 150 — 1053 Tunis)  
Tél. (216-71) 96 03 30  
Fax (216-71) 96 03 02  
E-mail: [Delegation-tunisia@cec.eu.int](mailto:Delegation-tunisia@cec.eu.int)  
Internet: [www.deltun.cec.eu.int](http://www.deltun.cec.eu.int)

### Turquie

Ugur Mumcu Caddesi 88, 4th floor  
06700 Gaziosmanpasa  
Ankara  
Tél. (90-312) 459 87 00  
Fax (90-312) 446 67 37  
E-mail: [malto@deltur.cec.eu.int](mailto:malto@deltur.cec.eu.int)  
Internet: [www.deltur.cec.eu.int](http://www.deltur.cec.eu.int)